



# RE/MAX Azur Signature

5 Avenue de Suède  
06000 Nice

SARL DT02, au capital de 20 000 €  
SIRET n° 849 822 317 RCS Nice  
TVA : FR55849822317

Carte professionnelle Transactions Immobilières n° 0605 2018 000 034 8335 délivrée par la CCI de Nice  
Assurance RCP et garantie professionnelle AXA n° 10463487704  
Garantie sans réception de fonds

## TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES \*

Barème d'honoraires applicable au 01/01/2023

### TRANSACTION VENTE PROPRIÉTÉS BÂTIÉS

Prestations	Honoraires TTC à la charge du vendeur
Mandat de vente	6 % maximum du prix de vente

### TRANSACTION VENTE PROPRIÉTÉS NON-BÂTIÉS

10 % TTC maximum du prix de vente

### TRANSACTION VENTE GARAGES

Forfait de 4 500 € TTC maximum/garage

### TRANSACTION VENTE FONDS DE COMMERCES ET MURS COMMERCIAUX

Jusqu'à 250 000€ = 10% TTC maximum du prix de vente (charge acquéreur)  
De 250 001 € à 500 000 € = 9% TTC maximum du prix de vente (charge acquéreur)  
De 500 001 € à 750 000 € = 8% TTC maximum du prix de vente (charge acquéreur)  
De 750 001 € à 1 000 000 € = 7% TTC maximum du prix de vente (charge acquéreur)  
Au-delà de 1 000 000 € = 6% TTC maximum du prix de vente (charge acquéreur)

### LOCATION COMMERCIALE PURE

10 % TTC maximum du Loyer triennal

### TRANSACTION PROGRAMMES NEUFS ET LOTISSEMENTS

Forfait ou pourcentage suivant contrat de commercialisation conclu avec le promoteur ou l'aménageur foncier

### MANDAT DE RECHERCHE

Prestations	Honoraires TTC à la charge de l'acquéreur
Sur propriétés bâties	6 % maximum du prix d'achat
Sur propriétés non-bâties	10 % maximum du prix d'achat

### ESTIMATIONS ÉCRITES

Forfait de 350 € maximum TTC / avis de valeur

\* honoraires minimum perçus : 6 500 € TTC

## LOCATIONS IMMOBILIÈRES

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989	Honoraires TTC Locataire	Honoraires TTC Bailleur
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	10 € TTC / m <sup>2</sup>	10 € TTC / m <sup>2</sup>
État des lieux	3 € TTC / m <sup>2</sup>	3 € TTC / m <sup>2</sup>